



Heures 10:00-12:00 h
d'ouverture: Visa 07.30-09.30 h

08/2018

MARIAGE À CÉLÉBRER EN SUISSE

Il est nécessaire de prendre un rendez-vous par e-mail : sdd.estadocivil@eda.admin.ch pour déposer le dossier personnellement à l'ambassade à Santo Domingo, République Dominicaine
LISTE DES DOCUMENTS À SOUMETTRE EN ORIGINAL AVEC TROIS JEUX (3) DE COPIES RECTO VERSO. LES FRAIS SERONT COMMUNIQUÉS INDIVIDUELLEMENT.
LES DOSSIERS INCOMPLETS NE SERONT PAS ACCEPTÉS

Partenaire haïtien devra soumettre :

- Passeport original : photocopie de la page d'identité (validité minimum douze mois)
- Original de la carte d'identité à jour
- Extrait des archives nationales de l'acte de naissance
- Acte de **célibat** délivré par le Juge de Paix en présence de trois témoins. **Cas échéant: acte de divorce d'un mariage précédent ou acte de décès.**
- Certificat de domicile délivré par le Juge de Paix en présence de trois témoins.
- Certificat de Police (délivré par la DCPJ) ou Casier judiciaire (attestation du Greffe du Tribunal de 1^{ère} Instance)

Les actes haïtiens ne doivent pas avoir plus de 6 mois.

Les documents légaux haïtiens doivent être légalisés par :

- Le Parquet du Tribunal Civil
- Le Ministère de la Justice
- Le Ministère des Affaires Etrangères et des Cultes

Partenaire haïtien remplira (auprès de l'ambassade à Santo Domingo) :

- Une demande en vue de mariage
- Une déclaration relative aux conditions de mariage légalisé

Personne vivant en Suisse devra soumettre (trois copies)

Suisse : copie de la page d'identité du passeport suisse, du certificat individuel d'état civil, des informations concernant le domicile exact et le nom de la commune où aura lieu le mariage civil.

Etranger/ère : copie de la page d'identité du passeport, du permis de résidence en Suisse, de la déclaration d'état civil et de domicile.

II. DEMANDE DE VISA D'ENTRÉE EN SUISSE POUR SE MARIER ET PRENDRE RÉSIDENCE:

- **3 copies du passeport haïtien.**
- **3 formulaires** « Demande de visa pour un long séjour (visa D) », dûment remplis, datés et signés (1 original et faire 2 photocopies). Tout formulaire mal complété ne sera pas accepté.
- **4 photos format passeport** (3,5 cm x 4,5 cm de face, en couleur sur fond blanc), une photo collée sur chaque formulaire de demande de visa et une photo libre en plus.

Veillez organiser le dossier de la manière suivante avant de le déposer:

- **1 formulaire de demande de visa original et actes originaux dans le même ordre que ci-dessus.**
- **1 copie du formulaire de demande de visa et une photocopie recto/verso des actes dans le même ordre que ci-dessus.**
- **1 copie du formulaire de demande de visa sans photocopie des justificatifs.**

Côuts: environ DOP 33'000.-

Pour la prise de résidence, l'Ambassade de Suisse enverra la demande de visa (D) à l'office cantonal de migration compétent pour l'obtention de l'autorisation en question. Veuillez prendre en considération que la durée de cette procédure est approximativement de 2-4 mois en plus du temps pour la vérification des actes d'état civil haïtiens qui dure entre 4-6 mois. Dès que l'Ambassade recevra l'autorisation, le visa respectif pourra être délivré. La soumission d'un dossier complet n'entraîne pas nécessairement la délivrance du visa. L'Ambassade se réserve au besoin le droit d'exiger des informations, des documents, ou des garanties supplémentaires.

Embajada de Suiza / Ambassade de Suisse

Edificio Corporativo 2010, Piso 10
Av. Gustavo Mejía Ricart 102, esq. Av. Abraham Lincoln
Piantini, Santo Domingo

Tel. + 1 809 533 37 81

E-Mail santodomingo@eda.admin.ch

Internet www.eda.admin.ch/santodomingo